

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 17 octobre 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	11 octobre 2022	11 octobre 2022
23	17	17 + 3		

Délibération 2022_09_01 : Budget 2022 - Décision Modificative n°1

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés : Rémi GROLAUD, Christèle ROBLIN, Fanny GRIMAUD.

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Mme YVON), Patrick MORENNE (donne pouvoir à M. MALTERRE), Sébastien SANTOLINI (donne pouvoir à Martine LLEU)

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Rapporteur : M. Denis DUBOURGNOUX – Conseiller Municipal délégué aux finances

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget principal 2022 de la Commune de St-Pierre-la-Noue,

Vu le budget supplémentaire 2022 de la Commune de St-Pierre-la-Noue,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
		Virement de la section de fonctionnement	-35 644.00
041 – Opérations patrimoniales		041 – Opérations patrimoniales	
21534 – Réseaux d'électrification	+ 5 000.00	13258 – Autres groupements	+ 5 000.00
Hors Opérations			
2315 – Aire camping-car	+ 5 000.00		
2313 - Constructions	+20 000.00		
Opérations			
15 – Réserve foncière		12 – Groupe scolaire	
2111 – Terrains nus	-50 000.00	1345 – Amendes de police	+ 1 400.00
		14 – Mairie	
		13461 – DETR	- 400.00
23 – Ateliers Municipaux			
2313 - Constructions	-9 644.00		
TOTAL	- 29 644.00	TOTAL	-29 644.00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 CHARGES CARACTERE GENERAL		013 ATTENUATION DE CHARGES	
<u>60 DENREES FOURNITURES</u>		6419 - Recouvrements CPAM	+27 000.00
60612 – Energie électricité	+2 000.00		
60621 - Combustible	+4 000.00		
60623 - Alimentation	- 4 000.00		

60631 – Produits d’entretien	+2 000.00		
60632 – Petit équipement	+1 000.00		
		70 PRODUITS SERVICES DOMAINE	
61 AUTRES CHARGES EXTERNES		7022 - Coupe de bois	-2 000.00
611 - Contrats prestation de service	+6 500.00	70323 – Occupation domaine public	-3 000.00
61521 – Entretien terrains	-10 000.00	7083 – Locations diverses	-600.00
615221 Entretien des bâtiments	+5 000.00		
615228 - Autres bâtiments	+2 000.00		
61551- Entretien matériels roulants	+2 000.00		
617 – Etudes et recherches	+2 500.00		
012 CHARGES DE PERSONNEL		74 DOTATIONS SUBVT. PARTICIPATIONS	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS		744 - FCTVA	-2 000.00
6218 - Autres personnels extérieurs	+4 000.00		
64 FRAIS DE PERSONNEL			
6411 – Rémunérations principales	+40 000.00		
66 CHARGES FINANCIERES		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
66111 – Intérêts des emprunts	+600.00	773 - Mandats annulés	+2 700.00
68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ER AUX PROVISIONS			
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciations	+144.00		
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT			
	-35 644.00		
TOTAL	+22 100.00	TOTAL	+22 100.00

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions (M. Malterre – porteur 1 pouvoir) :

- **donne** acte au rapporteur des explications entendues,
- **approuve** la décision modificative proposée par Monsieur le Maire à hauteur de – 29 644.00 € en section d’investissement et + 22 100.00 € en section de fonctionnement
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 20221017 – 2022_09_01 _ _ _ _ _ -- BF
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>21</u> / 10 / 2022
Rendu exécutoire le <u>21</u> / 10 / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 20 octobre 2022.
Le Maire,



Walter GARCIA